



L'usage du masculin a pour but d'alléger le texte.

ACCUEIL ET ACCOMPAGNEMENT DES CONSEILLERS SCOLAIRES NOUVELLEMENT ÉLUS

1. ÉNONCÉ

Le Conseil scolaire catholique du Nouvel-Ontario (Conseil) organise ~~au moins~~ une séance d'information (un samedi, si nécessaire) suivant les élections municipales afin de renseigner les conseillers scolaires nouvellement élus sur les valeurs religieuses, linguistiques et culturelles de sa communauté scolaire.

L'objectif de la séance d'information est de fournir aux conseillers scolaires une compréhension claire du rôle et des responsabilités dont ils assumeront collectivement au sein du Conseil aux fins d'assurer une gouvernance efficace et faciliter leur intégration.

La direction de l'éducation ou son délégué coordonne les stratégies d'accueil et d'accompagnement en collaboration avec le Comité de perfectionnement professionnel.

2. STRATÉGIES

- 2.1. Suite aux élections municipales, la direction de l'éducation achemine une lettre de félicitations aux nouveaux conseillers élus les invitant à une séance d'accueil. La lettre est acheminée avec une trousse d'information qui comprend :
 - 2.1.1. la mission, la vision, les vertus et les croyances du Conseil;
 - 2.1.2. le guide Mission 2005 : L'école catholique de langue française en Ontario;
 - 2.1.3. Cadre de référence de l'élève des écoles catholiques de l'Ontario : Attentes et espoirs;
 - 2.1.4. le profil de l'employé;
 - 2.1.5. le guide sur la gouvernance élaboré par le Consortium de services en éducation de l'Ontario (CSEO) (s'il est publié à temps);
 - 2.1.6. le [lien](#) aux politiques du Conseil en matière de gouvernance;
 - 2.1.7. le [lien](#) au Règlement de procédure du Conseil;
 - 2.1.8. le calendrier des réunions du Conseil et de ses comités;
 - 2.1.9. le calendrier de perfectionnement professionnel;
 - 2.1.10. le cadre d'imputabilité;
 - 2.1.11. une liste des écoles;
 - 2.1.12. une liste des acronymes en éducation.

- 2.2. La séance d'accueil se déroule avant la dernière réunion ordinaire du Conseil, avant que leur mandat débute le 1^{er} décembre. La présidence sortante et la direction de l'éducation revoient avec eux les informations qui leur furent acheminées dans la trousse ainsi que les documents suivants :
 - 2.2.1. le plan stratégique pluriannuel;
 - 2.2.2. le calendrier d'imputabilité;
 - 2.2.3. l'organigramme et le mode de fonctionnement.
- 2.3. Après la séance d'accueil, un formulaire d'évaluation leur est remis.
- 2.4. Les nouveaux élus sont invités à participer à la dernière réunion ordinaire du Conseil en novembre où :
 - 2.4.1. un mentor leur est assigné;
 - 2.4.2. une formation sur l'utilisation de leur outil technologique et les modalités de leurs allocations et dépenses est offerte.